

Fière

de son histoire

JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-DAMASE



École Saint-Damase

ATTENTION



La 24^e grande collecte de canettes et de bouteilles consignées au profit de l'école Saint-Damase se déroulera en avril 2025 !

Si vous voulez vous impliquer à la collecte, merci de communiquer avec le secrétariat de l'école au 450 773-8355.



**Le samedi 12 avril 2025
entre 9 h et 12 h**

**au Garage de monsieur Jean-Denis Choquette
(191, rue Saint-Laurent, Saint-Damase)**

Élèves et parents s'impliquant viendront cogner à votre porte pour amasser vos dons.

Voici des exemples de dons que nous acceptons :

- Les canettes vides
- Les bouteilles d'eau **NOUVEAUTÉ**
- Les bouteilles de verre consignées
- Les cruches d'eau vides
- Les dons en argent

SI VOUS ÊTES ABSENTS CE MATIN-LÀ,

vous pouvez laisser vos contenants consignés à l'extérieur près de la porte en identifiant vos sacs « École Saint-Damase » ou les apporter directement au lieu de rassemblement.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION ET DE VOTRE GRANDE GÉNÉROSITÉ HABITUELLE !!



SAINT-DAMASE





AGRI-BEAUREGARD INC.

Sébastien Beauregard
Représentant commercial indépendant
des produits de marque Pioneer
Cell. : 450 501-0185
sebastien.beauregard@plantpioneer.com

PIONEER

250 rang d'Argenteuil
Saint-Damase, QC J0H 1J0
Agri-Beauregard Inc

Daniel Beauregard
Cell. : 450 278-0853
daniel.beauregard17@gmail.com



Rénovation FR
DE PORTES ET FENÊTRES

Francis Roy, propriétaire

Fabrication & vente de portes
et fenêtres de qualité

234, Rg Saint-Louis, St-Damase
Permis RBQ : 8102-8326-00
Fax : 450 797-8958 **450-797-3950**



Depuis 1968

CHOQUETTE
TRANSPORT INC.
St-Damase
450-797-2202

191 St-Laurent, St-Damase
Québec J0H 1J0
Fax: 450 797-1163
Email: jdctransport@cgocable.ca



NAPA AUTOPRO www.autoproservice.com

OTOBOX **Ghislain Loiselle**
Propriétaire

Garage J.D. Brodeur Inc.
208, rue Principale
St-Damase, Qc J0H 1J0
Tél. : 450 797-3388 / Téléc. : 450 797-2486
gjbrodeur@hotmail.com

Alignement
Freins / Injection
Direction / Antirouille
Silencieux / Suspension
Air climatisé / Traction avant
Mise au point / Entretien préventif
Entretien remorque
Entretien camion lourd
Mécanique générale
Automobiles / Camions



Sonic **Dépanneur Chez Vic**

Station-service, casse-croûte, dépanneur

Marc Beauregard, prop.
26, Principale
St-Damase
Québec J0H 1J0
Tél. : 450 797-3980

depuis 1989

Réfrigération
Climatisation St-Damase

RBQ : 5672-8959-01

Climatiseur mural
Thermopompe murale

- Vente et installation
- Réparation et entretien
- Estimation gratuite

Paul Darsigny Cell. : 450 223-0713



CONSTRUCTION
LUC DESROCHERS
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

INDUSTRIEL - COMMERCIAL - RÉSIDENTIEL
450 278-2458
RBQ 8332-5167-06

LOCATION
D'ÉQUIPEMENTS LOURDS

Nos équipements
Excavatrice · Remorque · Chargeuse

Guillaume Monast
514 923-2340
www.equipements4m.com
info@equipements4m.com

CENTRE DE BEAUTÉ Murielle

Esthétique Facial Épilation à la cire
Électrolyse Soins des pieds

Certificats-cadeaux disponibles

450 797-2162 197, rue Principale Saint-Damase Heures d'ouverture
Mardi au vendredi de 9 h à 20 h

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire: Monsieur Alain Robert
maire@st-damase.qc.ca

Conseillers:

- #1 District électoral du Clocher: Monsieur Guy Leroux
- #2 District électoral des Parcs: Madame Ghislaine Lussier
- #3 District électoral de la Mairie: Monsieur Yves Monast
- #4 District électoral de la Montagne: Monsieur Gaétan Jodoin
- #5 District électoral des Horizons verts: Monsieur Yvon Laflamme
- #6 District électoral de la Yamaska: Monsieur Claude Gaucher

COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL

Finance – Administration: Ghislaine Lussier et Claude Gaucher

Urbanisme: Guy Leroux et Yves Monast

Personnel: Yvon Laflamme et Guy Leroux

Immobilisation et incendie: Gaétan Jodoin et Claude Gaucher

Eau: Yves Monast et Yvon Laflamme

Relations avec les citoyens et sécurité civile:

Ghislaine Lussier et Yvon Laflamme

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Selon le calendrier (voir site internet)

BUREAU MUNICIPAL

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341

Courriel: info@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Vendredi: de 8 h 30 à 12 h

SERVICE DES INCENDIES

URGENCE SEULEMENT 9-1-1

SERVICE DES PERMIS ET CERTIFICATS

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4004

Courriel: inspection@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Sur rendez-vous

SERVICE DES LOISIRS

105, rue Sainte-Anne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4013

Courriel: loisir@st-damase.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

113, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4010

Courriel: biblio@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi: 17 h 30 à 19 h 30

Mardi: 9 h 30 à 11 h 30

Mercredi: 13 h à 19 h 30

Jeudi: 16 h à 19 h 30

Samedi: 10 h à midi

Chères citoyennes,
chers citoyens,

Nouveau passage piétonnier

C'est avec un grand enthousiasme que je vous annonce l'installation prochaine d'un nouveau passage piétonnier à l'intersection rue Saint-Joseph et de la Place Morier-Traversy, prévue pour le 15 avril 2025. Cette initiative vise à renforcer la sécurité de nos piétons, en particulier celle de nos jeunes, qui empruntent régulièrement cette voie.

Ce nouvel aménagement garantit la priorité aux piétons, grâce à l'ajout d'un panneau lumineux qui avertit les automobilistes de leur présence. En favorisant un environnement sûr, nous offrons à chacun la tranquillité d'esprit lorsqu'il traverse nos rues, et nous contribuons à une meilleure cohabitation entre piétons et conducteurs.

Visite des piscines résidentielles

À l'approche de la belle saison, la municipalité de Saint-Damase se prépare à mettre en œuvre la nouvelle loi portant sur la sécurité des piscines résidentielles.

Dès avril, madame Kim Normandin effectuera des visites dans la municipalité pour s'assurer que les piscines répondent aux exigences de sécurité prescrites par la réglementation provinciale et municipale.

Nous vous invitons à accueillir courtoisement madame Normandin et à collaborer avec elle. Être accueillant et attentif à la sécurité est essentiel pour garantir votre bien-être et celui de vos enfants. Ensemble, faisons de ces initiatives un succès et assurons un environnement paisible et sécurisé pour tous.

Votre engagement dans cette démarche est précieux, et je vous remercie d'avance pour votre coopération.

Je vous souhaite un bon et doux printemps.

Alain Robert,
maire

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le mardi 18 février 2025 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents : madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Gaétan Jodoin, Yves Monast, Guy Leroux, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Est absent: monsieur Yvon Laflamme.

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

1. CONSTAT DE CONFORMITÉ

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil.

PRÉAMBULE

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire vérifie le quorum et souhaite la bienvenue.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

AM 2025-02-28

3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 38-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Avis de motion est donné par Yves Monast, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le *Règlement numéro 38-40 modifiant le règlement de zonage*.

L'objet de ce règlement est de fixer à une case, au lieu d'une case et demie, le nombre minimal de cases de stationnement exigé dans le cas d'un logement de 3 ½ pièces et moins.

Que le conseil accorde une dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil avant l'adoption.

R 2025-02-29

4. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 38-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LE NOMBRE MINIMAL DE CASES DE STATIONNEMENT POUR LES IMMEUBLES À LOGEMENTS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la norme relative au nombre minimal de cases de stationnement dans le cas des logements de 3 ½ pièces et moins;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2025, conformément à la loi, par Yves Monast;

CONSIDÉRANT QU' une demande de dispense de lecture du règlement fut faite lorsque l'avis de motion fut donné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil adopte, lors de la séance extraordinaire du 18 février 2025, le projet de Règlement numéro 38-40 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage concernant le nombre minimal de cases de stationnement pour les immeubles à logements* ».

QU' une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 4 mars 2025, à 19 h à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

R 2025-02-30

5. ADOPTION DU DEVIS CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX 2025-2026, 2026-2027 ET 2027-2028

CONSIDÉRANT QUE le devis pour le dé-

neigement et déglçage des chemins municipaux pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sous réserve des options de renouvellement pour deux saisons supplémentaires est présenté à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à publier le devis selon le système d'appel d'offres SEAO et dans un journal local;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit nommée responsable de l'appel d'offres afin de fournir les informations administratives et techniques.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2025-02-31

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 38.

ADOPTÉE

Assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation, tenue le mardi le 4 mars 2025 à 19 h, sur le projet de règlement numéro 38-40 modifiant le règlement de zonage concernant le nombre minimal de cases de stationnement pour les immeubles à logements.

Aucune personne n'est présente à cette assemblée publique de consultation.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le mardi 4 mars 2025 convoquée à 19 h 30, débutée à 19 h 55, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Yves Monast, Guy Leroux, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Est absente: madame la conseillère, Ghislaine Lussier.

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

PRÉAMBULE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire vérifie le quorum et souhaite la bienvenue.

R 2025-03-32

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation, les membres du conseil renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE

R 2025-03-33

1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-

verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

R 2025-03-34

1.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 février 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 février 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

R 2025-03-35

3. ADOPTION DES COMPTES AU 28 FÉVRIER 2025

Il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer pour la période du 1er février 2025 au 28 février 2025, pour un montant total 558 472,10\$ \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	355 728,13\$
Comptes payés durant le mois	145 228,33 \$
Salaire des employés/élus (5 à 8)	57 515,64\$
Total des comptes payés et à payer	558 472,10\$

Que ce bordereau portant le numéro 2025-03-35, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

D 2025-03-36

4. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ TOTALISANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ AVEC UN MÊME COCONTRACTANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

En vertu de l'article 961.4 al.2 par.2 C.M. dépôt de la liste de tous les contrats de plus de 2 000 \$ totalisant une dépense de plus de 25 000 \$ avec un même cocontractant pour l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Cette liste est disponible également sur le site internet de la municipalité.

R 2025-03-37

5. ÉTAT DES TAXES MUNICIPALES À RECEVOIR AU 4 MARS 2025

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal du Québec* stipulant qu'un état mentionnant les noms et états des taxes municipales dues à la municipalité doit être déposé au conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'état des taxes municipales à recevoir en date du 4 mars 2025;

QU'après le 10 mars 2025, aucun paiement ne pourra être enregistré à la municipalité, mais uniquement à la MRC des Maskoutains avec des frais supplémentaires de perception;

QUE monsieur le maire, Alain Robert ou la directrice générale et greffière-trésorière, madame Johanne Beauregard, soient autorisés à enchérir sur les immeubles en vente de la municipalité.

ADOPTÉE

R 2025-03-38

6. DÉCLARATION COMMUNE – RSIQ – RENVERSER LA TENDANCE UN DEVOIR COLLECTIF – APPUI

CONSIDÉRANT la tenue des quatrièmes États généraux de l'itinérance au Québec qui se sont déroulés du 27 au 29 novembre 2024 et qui avaient pour objectif de traiter de la problématique de l'itinérance au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faites aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'après des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés;

CONSIDÉRANT le contexte de la crise du logement sur notre territoire et du leadership que la MRC veut exercer en habitation;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter et devant l'ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d'agir collectivement pour renverser la tendance;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de la famille et de développement social de la MRC des Maskoutains qui de par sa mission place la famille et le développement social au cœur de ses préoccupations et de ses décisions, établit un cadre de référence pour la mise en œuvre de mesures qui favoriseront le mieux-être des familles qui auront un impact positif sur leur santé et leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d'offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière;

CONSIDÉRANT QU'une vision commune qui privilégie la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission permanente de la famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la déclaration commune, en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec;

DE TRANSMETTRE copie de la présen-

te résolution à la MRC des Maskoutains afin d'appuyer la déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

AM 2025-03-39

7. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 149 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 428 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DOUBLE ET DE PONCEAUX ET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LE RANG BAS-DE-LA-RIVIÈRE

Monsieur le conseiller Claude Gaucher, par la présente:

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 149 décrétant des travaux et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 1 428 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du rang Double et de ponceaux, des travaux de réfection de ponceaux sur le rang Bas-de-la-Rivière.

- dépose le projet du règlement numéro 149.

AM 2025-03-40

8. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RM 150 – RELATIF AU STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

Monsieur le conseiller Yves Monast, par la présente:

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro RM 150 Relatif au stationnement applicable par la Sûreté du Québec;

- dépose le projet du Règlement numéro RM 150.

R 2025-03-41

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 38-40 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LE NOMBRE MINIMAL DE CASSES DE STATIONNEMENT POUR LES IMMEUBLES À LOGEMENTS.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de réviser la norme relative au nombre minimal de cases de stationnement dans le cas des logements de 3 ½ pièces et moins;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2025, conformément à la loi, par Yves Monast;

CONSIDÉRANT QU' une demande de dispense de lecture du règlement fut faite lorsque l'avis de motion fut donné;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue, le 4 mars 2025, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assemblée de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte, lors de la séance du 4 mars 2025, le Règlement numéro 38-40 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant le nombre minimal de cases de stationnement pour les immeubles à logements».

ADOPTÉE

VOIRIE – TRANSPORT ROUTIER

R 2025-03-42

10. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports accorde par son courriel daté du 2 août 2024, une aide financière maximale de 13 061 \$ pour l'entretien des routes locales;

ATTENDU QUE la municipalité respecte les modalités d'application du programme en vigueur;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Damase informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

R 2025-03-43

11. ADJUDICATION – MANDAT HONORAIRES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT – LABORATOIRES DE LA MONTÉRÉGIE INC.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réfection du rang Double et de ponceaux et des travaux de réfection de ponceaux rang Bas-de-la-Rivière;

CONSIDÉRANT une demande de prix auprès de quatre (4) laboratoires;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de monsieur Charles Damian, ingénieur de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

Claude Gaucher, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le mandat à la firme Laboratoires de la Montérégie Inc. pour un montant de 21 023,18 \$ taxes incluses et d'en autoriser le paiement;

QUE la dépense relative à ce contrat soit puisée à même le Règlement numéro 149 conditionnellement à son approbation auprès de la ministre.

ADOPTÉE

R 2025-03-44

12. MANDAT SERVICE INGÉNIERIE MRC DES MASKOUTAINS – TRAVAUX DOSSIER IE24-54017-307

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du rang Double et de ponceaux et des travaux de ponceaux du rang Bas-de-la-Rivière prévu à l'été 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder durant la phase de réalisation des travaux à la surveillance complète de ces travaux; CONSIDÉRANT l'offre de services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, datée du 26 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Yvon Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la surveillance complète de ces travaux selon l'offre de services, datée du 26 février 2025 au montant estimé de 33 712,25 \$;

QUE la dépense relative à ce contrat soit puisée à même le Règlement numéro 149 conditionnellement à son approbation auprès de la ministre.

ADOPTÉE

R 2025-03-45

13. ADOPTION DU DEVIS POUR LE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ – SAISON 2025

CONSIDÉRANT QUE le devis pour le rapiéçage mécanisé et manuel pour la saison 2025 est présenté à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

Yvon Laflamme, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'envoi du devis pour le pavage mécanisé et manuel sur le site d'appels d'offres électroniques SEAO et dans un journal local;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit nommée responsable en octroi de contrat afin de fournir les informations administratives et techniques concernant l'appel d'offres.

ADOPTÉE

R 2025-03-46

14. INSCRIPTION COLLOQUE ANNUEL EN TRAVAUX PUBLICS – JEAN-FRANÇOIS ALLARD – 2025

Il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Jean-François Allard, directeur des travaux publics à participer au colloque annuel en travaux publics, du 22 et 23 octobre 2025;

QUE les frais encourus pour ce colloque sont assumés par la municipalité selon la politique à cet effet.

ADOPTÉE

R 2025-03-47

15. ENTENTE INSTALLATION D'UNE CLÔTURE MITOYENNE – SIGNATAIRE AUTORISÉ

CONSIDÉRANT l'installation d'une clôture mitoyenne entre la propriété de monsieur Jean-Paul Poirier et Madame Céline Bonin, propriétaire du 141, rue Principale et la propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'avantage de faire ces travaux de façon à en partager les coûts et selon l'estimation présentée par monsieur Poirier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une entente entre les deux parties afin de finir le partage des coûts d'installation et de laisser une note au dossier de propriété des deux parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

Claude Gaucher, appuyé par Guy Leroux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Damase et monsieur Jean-Paul Poirier et madame Céline Bonin.

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

R 2025-03-48

16. DÉROGATION MINEURE – 26, RUE SAINT-JOSEPH, LOT 2 368 203

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise au Conseil Municipal afin de régulariser la largeur d'un lot de 20.12 mètres afin d'y construire un immeuble de trois logements;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise au Conseil Municipal afin de permettre la construction d'un immeuble de 3 logements d'une hauteur de 9.185 mètres de hauteur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement #39, à l'article 5.3 exige une largeur de lot de 21 mètres pour un immeuble de 3 logements;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage #38, à la grille de la zone 101, exige une hauteur maximale de 8 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande est basée sur le plan fourni par le demandeur en date du 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne portera pas atteinte à la jouissance des propriétés du voisinage;

CONSIDÉRANT QU' il y a un besoin à répondre quant à l'offre de logements au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande telle que présentée.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

R 2025-03-49

17. LUSSIER ALARME – REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT DE SURVEILLANCE POUR LE COMPLEXE DES JARDINS

CONSIDÉRANT QUE l'équipement de surveillance au Complexe Desjardins est désuet et qu'il y a lieu de procéder à son remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remplacement de l'équipement nécessaire à la surveillance au Complexe Desjardins, selon la soumission P202410154, datée du 2024-10-15, au montant de 5 357.84 \$ et d'en autoriser le paiement.

QUE la somme nécessaire au paiement de cette dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-701-51-522-11 à même le budget courant.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

18. CORRESPONDANCE

- Ministère des Affaires municipales 2025-02-20 : Tarifs douaniers de 25 % sur les produits canadiens par le Gouvernement des États-Unis

DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à disposition du public.

PROCÈS-VERBAL | Séance ordinaire du 4 mars 2025

CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2025-03-50

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 H 48.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL | Séance extraordinaire du 10 mars 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le lundi 10 mars 2025 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents : madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Yves Monast, Guy Leroux, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

1. CONSTAT DE CONFORMITÉ

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait, étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation tel que signifié par la greffière-trésorière.

PRÉAMBULE

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire vérifie le quorum et souhaite la bienvenue.

PÉRIODE DE QUESTIONS

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

R 2025-03-51

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 149 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 428 000 \$ POUR

DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DOUBLE ET DE PONCEAUX ET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LE RANG BAS-DE-LA-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Claude Gaucher lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la présentation et le dépôt dudit projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement numéro 149 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 428 000 \$ pour des travaux de réfection du rang Double et de ponceaux et des travaux de réfection de ponceaux sur le rang Bas-de-la-Rivière.

ADOPTÉE

R 2025-03-52

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RM 150 - RELATIF AU STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du

présent règlement a été dûment donné par Yves Monast lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la présentation et le dépôt dudit projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement numéro RM 150 - Relatif au stationnement applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2025-03-53

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE LA SÉANCE





L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 55.

ADOPTÉE

CALENDRIER

CALENDRIER | Avril 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		 CONSEIL MUNICIPAL 19 h 30 BIBLIO 9 h 30	2 BIBLIO 13 h	 ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	 COMPTOIR DU CŒUR ORDURES (bac noir)	5 BIBLIO 10 h
6 DÉJEUNER CHEVALIERS DE COLOMB	 BIBLIO 17 h 30	8 BIBLIO 9 h 30	9 RÉUNION AFEAS BIBLIO 13 h	 ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	 RECYCLAGE (bac vert)	12 VENTE DE LIVRES BIBLIO 10 h
13 VENTE DE LIVRES	 BIBLIO 17 h 30	15 RÉUNION CHEVALIERS DE COLOMB BIBLIO 9 h 30	16 BIBLIO 13 h	 BUREAUX FERMÉS À PARTIR DE MIDI ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	 BUREAUX FERMÉS ORDURES (bac noir)	19 COMPTOIR DU CŒUR BIBLIO FERMÉE
 PÂQUES	 BUREAUX FERMÉS BIBLIO FERMÉE	22 BIBLIO 9 h 30	23 BINGO FADOQ BIBLIO 13 h	 ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	 RECYCLAGE (bac vert)	26 BIBLIO 10 h
27	 BIBLIO 17 h 30	29 BIBLIO 9 h 30	30 BIBLIO 13 h			

AVIS AUX CITOYENS

CONGÉ DE PÂQUES

Nos bureaux seront fermés du
17 avril midi au 21 avril inclusivement.
De retour le 22 avril 2025.

Pour toutes urgences concernant les travaux publics,
composer le 450 797-3341 poste 5.



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Le beau temps sera à nos portes, et vous souhaitez prendre votre café sur votre nouvelle terrasse ?

Avez-vous pensé à votre permis ?

L'inspecteur municipal est la personne qui sera vous émettre votre permis pour être conforme dans vos travaux. Vous pouvez la contacter par courriel à inspection@st-damase.qc.ca ou par téléphone 450 797-3341 poste 4004.

TELMATIK TOUJOURS PRÊT DE VOUS !

INSCRIPTION AU SYSTÈME DE
TÉLÉPHONIE D'URGENCE (TELMATIK)

Visitez notre site internet pour vous inscrire :
<https://www.st-damase.qc.ca/>
ou nous faire parvenir votre demande à info@st-damase.qc.ca

INSPECTION DES PISCINES RÉSIDENIELLES

Début des visites en avril

Dans le cadre de la réglementation provinciale en vigueur, la municipalité procédera à l'inspection des piscines résidentielles à compter du mois d'avril prochain. Cette démarche vise à assurer la conformité des installations avec les normes de sécurité établies par le **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)** afin de prévenir les risques de noyade, particulièrement chez les jeunes enfants.

Une réglementation en place pour la sécurité de tous

Depuis l'entrée en vigueur du **Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles**, les propriétaires de piscines doivent respecter certaines normes concernant les clôtures, les barrières, les accès et l'aménagement des abords. Toute piscine creusée, hors terre ou démontable d'une hauteur de moins de 1,2 m doit être sécurisée adéquatement.

Points de contrôle lors des inspections

Les visites effectuées par la municipalité auront pour but de vérifier les éléments suivants :

- ✓ La présence d'une clôture ou d'un dispositif empêchant l'accès à la piscine ;
- ✓ La hauteur et l'état des clôtures et barrières ;
- ✓ La conformité des accès (échelle, terrasse, portillon avec mécanisme de fermeture automatique) ;
- ✓ L'absence d'objets facilitant l'escalade à proximité de la piscine ;
- ✓ Le respect des distances minimales avec certaines structures (remises, cabanons, haies, etc.).

Déroulement des visites et suivi

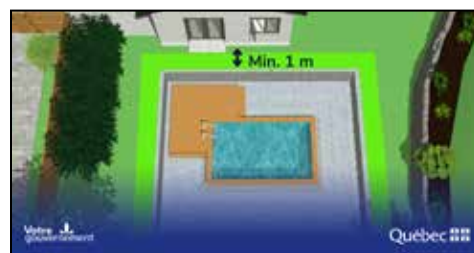
Les inspections débuteront en **avril** et se poursuivront jusqu'à l'automne. Les propriétaires seront avisés de la visite d'un inspecteur municipal qui s'effectuera entre 7 h et 19 h. Si des corrections sont requises, un délai leur sera accordé pour effectuer les modifications nécessaires afin d'assurer la conformité.

Des questions ? Besoin d'informations ?

Les citoyens qui souhaitent en savoir plus sur la réglementation applicable ou qui désirent valider la conformité de leur installation avant l'inspection peuvent consulter le site Web de la municipalité, contacter le service d'urbanisme ou visiter le site web suivant : <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles/securisez-piscine>

Votre collaboration est essentielle pour assurer la sécurité autour des piscines résidentielles et prévenir les incidents.

Merci de votre coopération !



HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca

Nouveautés : Livres pour Enfants

								
7 histoires pour les petits	Petit Léon et Juliette la mouffette	Les véhicules	Je suis très gros... et alors?	Le fil d'or	Les oursons pêcheurs	J'aime être moi!	L'incroyable histoire de Demoiselle Yéti	J'ai très très envie de faire un prout
								
Ière Bora fruta	Ière La matinée des monstres	Paparmane la licorne	Le très très gros livre...	Watson enQuête	La bande de l'après-ski	Go gadget!	Le grand DaSilva	Aurélien Giraud Le skatepark maudit


Nouveautés Adultes

								
Les véhicules	Dys & célèbres	Le tiroir coincé (dyslexie)	Monologue d'une non-monogame...	Marée basse aux îles	Traverser la tempête avec un sombrero	La femme dans l'ombre du Docteur Croft	Un roman au four	Le Cercle des amateurs de puzzle
								
Le fantastique livre des chats	Fortnite Le guide ultime	L'intimidation c'est quoi	Toronto jamais bleue	Gouffre	Tu ne mentiras point	Qui a tué Gérald Bull?	Amiante	Je t'écrirai encore
								
Prisonnière de son pimp	La poursuite des chemins brûlés	Ici et seulement ici	De la graine à la table	Les recettes de Janette	Ménopause le guide pratique	Fais ça comme un grand	Être	N'attends pas le bonheur, crée-le!

Nouveautés

Ados

								
Prisonnière de son pimp	La poursuite des chemins brûlés	Ici et seulement ici	De la graine à la table	Les recettes de Janette	Ménopause le guide pratique	Fais ça comme un grand	Être	N'attends pas le bonheur, crée-le!

 **Page Facebook : Bibliothèque municipale de Saint-Damase**



Chantal Reichel, Responsable Ta Biblio de Saint-Damase 📖 ❤️

HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca

Grande vente de livres et de jeux

12 avril 10 à 15h

Résidents seulement
de 8 à 10h le samedi

13 avril 10 à 12h

Apportez vos sacs,
il y a beaucoup de choix!

1\$, 2\$, 3\$, 5\$

Rabais sur quantité

L'argent amassé servira à acheter
des livres neufs pour nos abonnés!

Ta Biblio

Vous souhaitez avoir un service impeccable, soyez respectueux avec nos employés.
AUCUNE AGRESSION VERBALE OU PHYSIQUE NE SERA TOLÉRÉE !


Tolérance zéro

pour toute forme
d'agression ou d'intimidation
envers nos employés.

*Des relations
harmonieuses,*



ça se travaille!

 Māskoutains | © MRC DES MASKOUTAINS 2023



Saint-Damase
Fière de son histoire



VOUS DÉSIREZ ANNONCER ?

CET ESPACE EST DISPONIBLE POUR VOUS !

Contactez-nous !

450 795-3219

info@impressionsklm.com

Proxim
Votre destination bien-être

195, Principale, St-Damase 450 797-2110 • 1 855 797-2110
(sans frais)


Heures d'ouverture :
lundi au jeudi : 9 h - 19 h 30 • vendredi : 9 h - 18 h • samedi : 9 h - 16 h

Livraison gratuite



P.-H. Aubin et É. Godbout
Pharmaciens

VENTE ~ INSTALLATION ~ SERVICE
 ~ Chauffage : Air chaud • Eau chaude • Huile
 Électrique • Plancher radiant
 Gaz Naturel • Gaz Propane
 ~ Climatisation
 ~ Échangeur d'air
 ~ Ventilation



CHAUFFAGE
JULES FRÉCHETTE & fils inc.

partenaire certifié gaz naturel
énergir

Membre
CMMTQ
 Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec

24, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0
 chauffagejf@outlook.com | chauffagefrechette.com T 450 797.3434

USINAGE GÉNÉRAL



MI Mec-Indus Inc.

Fabrication et conception • Assemblage mécano-soudé
 Acier • Aluminium • Acier inoxydable

450 796.5811 450 223.4454
 122, route 137, La Présentation, Qc J0H 1B0 • mec-indus@hotmail.com

La Griffons Dor
 Diplômée de Canin Mode 2007

Toiletage 
 Pour chiens et chats
 Prix : 35 \$ et plus

Amélie Blais
 676, rang Double
 St-Pic, QC J0H 1W0
 450 772-5797

Rabais de 5\$ à 10\$
 pour nouveaux clients

FERME MORIER

NIVELLEMENT À FORFAIT

Scraper 18 verges³ | Service clé en main


 GPS



 Laser



Thomas Morier
 450-502-1679
 fermemorier@gmail.com
 NivellementMorier

Physiothérapeute
Nathalie Beauregard

450 797-1111 | 75-1, rue St-Fabien, Saint-Damase, QC J0H 1J0

• CSST • SAAQ • PRIVÉ • REÇU ASSURANCE •



LES CONSTRUCTIONS
STEVEN LUSSIER inc.

NOS SERVICES

- Toiture de Tôle ou bardeau
- Porte et fenêtre
- Balcon et patio
- Multilogement
- Garage | Agrandissement
- Revêtement extérieur
- Rénovation agricole
- Projet sur mesure



stevenlussier.com | 450-278-2134

Entrepreneur région de Saint-Hyacinthe

HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca



Nouveautés Jeux de société

- Tétaki : 4 à 6 ans (dominos, sens de l'observation, stratégie)
- Dali le renard : 5 ans et + (amusement et stratégie en famille)
- Défi nature Dinosaur : 6 ans et + (défis, enquêtes et ruses)
- Ça bouille à cabane : 16 ans + (meurtre et mystère)



Heure du conte

de Pâques avec activité

Mercredi 16 avril à 18h30

Contes, toutous et coco de Pâques!

Halte poussettes Biblio

Pour les parents
en congé parental
et leurs bébés

3e mardis du mois
à 9h30



SOCCER MINEUR 2025

Les inscriptions pour le soccer mineur ont eu lieu du 10 au 30 mars dernier. Si vous avez manqué votre chance et que vous souhaitez inscrire votre enfant.

COACH DE SOCCER

Comme chaque année, nous sommes à la recherche de parents voulant s'impliquer comme coach dans notre ligue de soccer. Avec ou sans expérience, il y a une place pour vous au sein d'une équipe! Nous offrons même une formation d'entraîneur à ceux qui désire acquérir de nouvelles connaissances et afin d'être mieux outiller pour la saison.

**VENTE DE GARAGE
10 ET 11 MAI 2025**

Les loisirs vous offrent la possibilité de vous inscrire à la vente de garage qui aura lieu les 10 et 11 mai prochain. Vous devez vous inscrire avant le 10 avril pour que votre nom soit inscrit dans le prochain journal de Saint-Damase. Nous allons publier une carte avec l'emplacement de votre adresse qui sera affichée à plusieurs endroits dans la municipalité. Nous allons également publier la liste sur nos réseaux sociaux.

**JARDIN COMMUNAUTAIRE
DES 3 MONTAGNES**

Nous avons un très beau jardin communautaire à Saint-Damase. Il est situé sur la rue St-Joseph près de la résidence de l'harmonie. Nous avons 10 jardinets au sol de 4 pieds par 12 pieds et 3 jardinets surélevés de 4 pieds par 8 pieds au coût de seulement de 20 \$ pour la saison. Nous en avons aussi 4 surélevés de 2 pieds par 8 pieds et le coût est de 15 \$ pour la saison. Contactez-nous pour réserver le vôtre! *Les personnes qui avaient un jardinet l'an passé ont priorité.

Pour toutes informations additionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec

Jacob McDuff, Coordonnateur en loisirs
loisir@st-damase.qc.ca
450 797-3341 poste 4013


**CLUB DE
marche**
Les motivés
ACTIVITÉS MADA

Voilà le printemps est à nos portes. Déjà les chauds rayons du soleil nous enchantent et la neige s'efface de nos gazons. Nous planifions les vacances d'été ici au Québec, pendant que d'autres regardent du côté de l'Europe. Quelle belle période que celle de l'attente!

Les MOTIVÉS ont complété le volet viactive pendant huit semaines. Déjà ! Merci aux participants. Ces derniers apprécient la grande variété des programmes présentés, l'ambiance chaleureuse, les échanges et les apprentissages réalisés. Que ce soit avec l'aide des vidéos, des audios, de la danse ou des périodes de relaxation. Bravo à Françoise, Anne-Marie et Francine pour la réalisation des huit semaines.

Le tai-chi prend la relève les mardis et jeudis de 9 h 30 à 10 h 45. Quelle belle façon de se maintenir et permettre à notre santé de s'améliorer. Bravo Françoise pour ton animation ! Tu es tout un modèle de vieillissement actif. Ici, à St-Damase, les moyens disponibles sont très nombreux pour prendre soin de sa santé.

Une population en santé demeure la première valeur de la municipalité.

À noter : les marches du lundi soir à 18 h 30, sont gratuites et pour tous ! Le départ est au complexe sportif. Bienvenue ! Un simple petit 10-15 minutes apporte des bienfaits sur la santé.



N'oubliez pas que nous fêtons les 10 ans du groupe en mai 2025 (2015-2025)

Françoise Phaneuf et Gervaise Beauregard,
responsables MADA | fgb1972@hotmail.com



Les Chevaliers de Colomb

du conseil de St-Damase no. 3141

155, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0
Téléphone : 450 797-3862 • Courriel : infos@cdeconseil3141.ca
Visitez le site internet : <https://cdeconseil3141.ca>

Chers lecteurs, bonjour !

Il ne faut pas oublier le **déjeuner familial** le 06 avril
(Merci aux Bénévoles)

Rafla de jambons - Le 8 mars dernier avait lieu la rafla de jambon. Encore une fois, ce fût un grand succès. Plus de 280 personnes eurent le plaisir de s'amuser tout au long de cette soirée. Un grand Merci à tous ceux et celle (en particulier les bénévoles Chevaliers et commanditaires) qu'ils ont sût contribuer de près ou de loin, ainsi le buffet de fin soirée soigneusement préparé par les bénévoles Chevaliers ainsi que les femmes de l'Aféas. encore merci.

La **prochaine réunion** le 15 avril à 19 h 30. Votre présence parmi nous serait très appréciée. Bienvenue à tous ceux qui sont en règle

Pour le mois d'avril 2025,

Du 27 avril au 03 mai 2025 Semaine de l'action bénévole

Le 01 Poisson d'avril
Le 07 Journée mondiale de la santé
Le 18 Vendredi Saint
Le 20 Pâques
Le 22 Jour de la terre

Pour le mois **mai 2025**,

Le dernier **déjeuner Familial** est le 4 mai de 8 h 30 à 11 h
(Merci aux Bénévoles)

*Fraternellement vôtre,
De l'Exécutif des Chevaliers de Colomb*

LA PENSÉE DU MOIS

« On m'a toujours décrit comme un inlassable optimiste qui voit toujours un verre à moitié plein quand d'autres le voient à moitié vide.
C'est vrai, je vois toujours le côté ensoleillé de la vie.

Et ce n'est pas seulement parce que j'ai eu la chance de réaliser plusieurs de mes rêves.

Mon optimisme ne vient pas seulement de ma foi inébranlable en Dieu, mais de ma foi profonde et durable en l'homme. »



Association féminine d'éducation et d'action sociale

La force de l'égalité

La **réunion régulière** sera le **9 avril 2025 à 19 h**.

Nous parlerons de la procédure pour l'AGA qui aura lieu en mai.

Les bulletins de mise en candidature seront disponibles pour celles qui voudront postuler sur un poste au niveau du conseil d'administration.

Suivra la réunion régulière.

Toutes les personnes sont les bienvenues au nouveau local, situé au 54, rue Principale pour les activités diverses.

*Ghislaine Lussier,
présidente*

Comptoir du cœur

54, rue Principale, Saint-Damase

Vendredi 4 avril

De 9 h à 12 h : Vente régulière
De 12 h à 15 h : Sacs verts à 10\$

Samedi 19 avril

De 9 h à 12 h : Vente régulière
N'oubliez pas d'apporter vos sacs.



Pauline Lamontagne



Avis de convocation pour l'assemblée générale annuelle du Club Fadoq Saint-Damase.

Assemblée générale annuelle des membres
 Prenez avis que l'assemblée générale annuelle 2025 du Club Fadoq Saint-Damase, aura lieu le 16 avril à 19 h. au Complexe sportif Desjardins : 105, Rue Sainte-Anne, Saint-Damase.

Cet avis est donné par le conseil d'administration, le 14 mars 2025.

Par : Lise Brodeur, présidente

N.B. Prenez note que cet avis de convocation est affiché à la pharmacie et au bureau de poste.

Lors de l'assemblée, un **souper spaghetti sera offert gratuitement pour les membres Fadoq**, à compter de 17 h 30, suivi de l'assemblée générale à 19 h.

S.V.P. confirmez votre présence pour le souper avant le 7 avril :
 Lise Brodeur 450 797-2929

La prochaine **soirée de danse** aura lieu le 26 avril à 19 h 30 à la salle des Chevaliers de Colomb. Vous devez apporter vos breuvages.



Comme l'AGA a lieu le 3^e mercredi d'avril, le prochain **bingo** aura lieu exceptionnellement le 4^e mercredi, soit le 23 avril à 19 h. Vous êtes tous et toutes invités à venir tenter votre chance.



« Tout le monde essaie d'accomplir quelque chose de grand sans réaliser que la vie est faite de petites choses »

Bonne fête à tous nos membres qui célébreront leur anniversaire de naissance en avril

- | | |
|--|---|
| 1^{er} Germain Chabot
Mariette Hébert | 21 Gisèle Lafleur
Nathalie Coll |
| 2 Lucie Meunier | 22 Lyne Carbonneau |
| 3 Yves Cheeney | 23 Céline Tanguay |
| 4 Yvon Richard
Julienne Beauregard
Carmen Spooner
St-Pierre | 24 Marguerite G. Beau-
regard
Gisèle Beauregard
Patrice Darsigny
Pierrette Bouthillier |
| 6 René Jodoin | Francine Meunier |
| 7 Marielle Beauregard
Isabelle Tessier | 25 Jean-Marc Lafleur |
| 9 Christiane Fréchette
Bernadette Hébert
Darsigny
Jean-Claude
Desnoyers | 26 Jacques Guérin
27 Conrad Jodoin
28 Claudette Cho-
quette
Nicole Lafleur |
| 10 Marcelle Gingras
Monique Lussier | 29 Denise Fréchette |
| 11 Yves Ménard | 30 Jean Hébert
Yolande Nault
Diane Teasdale |
| 15 Pierrette Bonin | |
| 16 Sylvain Beauregard
Gilles Meunier | |
| 17 Jean-Pierre Phaneuf | |
| 18 Johanne Boisvert
Denis Lachance | |
| 19 Normand Robert
Johanne Bernier | |
| 20 Denise Hamel | |



FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE

140, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Tél. : 450 797-3311 - Téléc. : 450 797-3725 - damasiens@outlook.com
 Heures d'ouverture - lundi - mardi - jeudi : 9 h à 15 h - vendredi : 9 h à 12 h



CARÊME 2025

Une espérance à cultiver

Horaire de la Semaine sainte

13 avril – Dimanche des rameaux		18 avril – Vendredi saint	
9 h	Messe à Saint-Damase & Sainte-Cécile	15 h	Office à Saint-Damase, Saint-Dominique, Sainte-Cécile & Roxton Pond
10 h 30	Messe à Saint-Pie & Roxton Pond	19 h 30	Mise en scène de la Passion à Saint-Pie
14 h	Messe à Saint-Dominique	19 avril – Samedi saint	
16 avril – Messe chrismale		20 h	Veillée pascale à Saint-Damase (5 paroisses)
19 h 30	Cathédrale	20 avril – Dimanche de Pâques	
17 avril – Jeudi saint		9 h	Messe à Saint-Damase, Saint-Dominique & Sainte-Cécile
19 h	Messe à Saint-Damase (Saint-Pie & Saint-Dominique)	10 h 30	Messe à Roxton Pond et Saint-Pie
19 h	Messe à Sainte-Cécile (Roxton Pond)		





UN POUCE PLUS PRÈS OU PLUS LOIN

Bien avant que nos ancêtres quittent Verchères ou les villages situés tout au long de la rivière Richelieu pour s'établir à Saint-Damase, des populations ont occupé ces territoires. Je sais que mon ancêtre André Jarret de Beaugard alors qu'il rejoignait ses terres à Verchères fut abattu lors d'une attaque d'Iroquois. Toutefois, je n'entretiens aucune haine envers les Iroquois, d'ailleurs, l'un des descendants d'André Jarret de Beaugard a épousé une Iroquoise vers le milieu du 19^e siècle.

Les populations des Premières Nations furent les premières à découvrir que la sève d'érable à partir d'une certaine époque de l'année pouvait être bouillie et après évaporation, il obtenait le sirop d'érable qui fera le délice des Canadiens. Une légende raconte qu'un chef iroquois du nom de Woksis planta sa hachette dans le tronc d'un érable après sa journée de chasse. Le lendemain matin lorsqu'il retira sa hachette, il y avait un liquide incolore qui s'échappait de l'entaille. Au pied de l'arbre se trouvait un récipient dans lequel l'eau s'était accumulée. C'était tout un hasard qu'un récipient se trouvait au pied d'un érable où la hachette était plantée. Mais continuons le récit de cette légende, la femme de Woksis vit ce récipient plein d'eau et elle eut l'idée d'utiliser cette eau pour préparer le ragoût. Lorsqu'ils prirent leur repas, Woksis et sa femme trouvèrent au ragoût un goût curieusement sucré. C'est de cette façon qu'ils auraient découvert le sirop d'érable.

En fendant les bûches d'un vieil érable, mon père et son cousin Yvon Beaugard sont tombés par hasard sur une très vieille entaille effectuée probablement par des autochtones. À cette lointaine époque, au

début du printemps, une incision était pratiquée dans chaque tronc à environ un mètre du sol, puis une gouttière en thuya y était enfoncée et la sève s'écoulait lentement dans les récipients. C'était cette incision ou entaille que mon père découvrit, sa hache avait fendu la bûche exactement au bon endroit, un pouce plus près ou plus loin et cette entaille qui n'était pas naturelle passait inaperçue. Il raconta cet exploit à un touriste français de passage à notre cabane à sucre qui fut fasciné par son histoire. Les autochtones (les Iroquois ou les Abénakis) faisaient bouillir cette eau pour obtenir le sirop d'érable.

Les temps ont bien changé, à l'époque de mon père les fours des évaporateurs exigeaient beaucoup de bois pour chauffer l'eau d'érable et l'évaporer pour finalement obtenir le sirop d'érable tant recherché. On disait qu'il fallait 40 gallons d'eau d'érable pour obtenir un gallon de sirop. De nos jours, plusieurs acériculteurs sont équipés d'un séparateur qui retire une grande partie de l'eau. L'eau après son passage dans le séparateur sera plus sucrée et le temps de cuisson sera plus court. Le séparateur permet donc d'économiser du temps et aussi beaucoup de bois à l'acériculteur.

Cette bûche que mon père garda précieusement pendant un certain temps et qui faisait sa fierté sera malheureusement jetée dans le four de l'évaporateur et c'est ainsi qu'un morceau d'archéologie de l'histoire acéricole disparaîtra en fumée.

*Claude Beaugard,
le fils de Pierre Beaugard et de Céline Palardy*

Référence :

Gill Pierre : Découverte millénaire des Premières Nations ; l'érable et ses secrets, Premières Nations, 21 mars 2015, disponible, <https://premieresnations.ca/articles/decouverte-millenaire-des-premieres-nations-lerable-et-ses-secrets>

Comité du Patrimoine de Saint-Damase

Gaétan Poirier, Président Fleur-Aimée Choquette, Trésorière
Claude Beaugard, secrétaire et rédacteur Guy Leroux, administrateur

Déjà le retour du
printemps

ET DE LA COLLECTE
DES BACS BRUNS
À CHAQUE SEMAINE!

DÈS LE
1^{er}
AVRIL



www.riam.quebec
450 774-2350



Mars - 2025



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

Deviens préposé(e) à l'écocentre de Saint-Hyacinthe ou d'Acton Vale



- Tu as à coeur l'environnement
- Tu aimes le travail à l'extérieur auprès du public
- Tu es dynamique, autonome et responsable
- Tu es disponible les fins de semaine

HORAIRE

- Du 12 avril au 30 novembre 2025
- Samedis et dimanches

SALAIRE

- 20,37 \$/heure

Joins-toi à notre équipe!

RESPONSABILITÉS

- Évaluer le type et le volume des matières apportées
- Accueillir, diriger et informer les utilisateurs
- Assurer la propreté des lieux en tout temps
- Faire respecter les normes de sécurité
- Surveiller les entrées et sorties

TRANSMETS TON C.V. AU :

@ dgriam@riam.quebec



2090, rue Cherrier, Saint-Hyacinthe,
(Québec), J2S 8R3

Des questions ? 450 774-2350

ANIMAUX DOMESTIQUES ET FAUNE SAUVAGE : ÉTAT DE CETTE COHABITATION

Les chats et les chiens sont des animaux curieux et omnivores. Nous les aimons au point d'oublier qu'ils peuvent avoir des impacts négatifs importants sur une faune sauvage déjà fragilisée par les activités humaines entraînant la perte d'habitats. De plus, les déjections des animaux domestiques peuvent être perçues comme un signe de présence de prédateurs par les mammifères sauvages et les oiseaux.

Il est très agréable de partir en forêt pour une promenade avec son chien sans le tenir en laisse. Parfois, au cours de la balade, celui-ci disparaît quelques secondes avant de réapparaître, ravi de sa petite expédition. Cependant, ce court moment de liberté peut avoir provoqué une grande frayeur chez un oiseau nichant au sol ou un petit mammifère. Il suffit de quelques secondes pour détruire un nid d'oiseau au sol.

Pour un chien, courir après un animal sauvage est un jeu. Toutefois, pour l'animal pourchassé, c'est une expérience exténuante qui l'oblige à dépenser une énergie précieuse pour fuir. Les animaux sauvages doivent trouver leur nourriture par eux-mêmes, ce qui représente déjà un effort considérable, particulièrement en hiver. Une dépense énergétique supplémentaire peut les mener à l'épuisement et faciliter la tâche des prédateurs. Au printemps et au début de l'été, la gestion de l'énergie est encore plus cruciale pour les femelles gestantes et les jeunes nouveau-nés. Il est donc essentiel de limiter la circulation libre des chiens et des chats durant cette période.

Exemples d'espèces sensibles :

l'Engoulevent bois-pourri et la Paruline du Canada

L'Engoulevent bois-pourri niche au sol. Déjà vulnérable face aux rats laveurs, il devient encore plus fragile lorsque son habitat est fréquenté par des chats et des chiens domestiques. Le mont Rougemont abrite plusieurs sites correspondant à ses habitats de prédilection : peuplements d'arbres clairsemés, bordures de forêts matures, zones en régénération et surfaces partiellement dénudées.

À la tombée de la nuit, son chant caractéristique « bois-pourri – bois-pourri », qu'il peut répéter plus d'une centaine de fois, est unique et reconnaissable entre tous.



Engoulevent bois-pourri, photo de Céline Bellemare

Quant à la Paruline du Canada, ce petit oiseau chanteur de 12 à 15 cm de long arbore une gorge et une poitrine d'un jaune vif contrastant avec le gris-bleuté de son dos, de ses ailes et de sa tête. Son bec est fin, et de délicates « lunettes » jaunes entourent ses yeux. Cette Paruline construit son nid au sol ou à proximité, parmi des fougères, des branches tombées, des buissons denses ou les racines dégagées d'arbres. Elle se nourrit principalement d'insectes volants, comme des moustiques et des papillons, ainsi que d'araignées. Elle affectionne les forêts mixtes humides, composées de feuillus et de conifères, où l'étage arbustif est bien développé. Plusieurs habitats présents sur le mont Rougemont pourraient lui convenir. Pourtant, notre dernière observation de cette espèce remonte à 2007. Préservons la diversité des arbres et arbustes de nos érablières afin de protéger les oiseaux qui nichent au sol. Peut-être aurons-nous la chance de l'observer à nouveau un jour.

Note : Selon Environnement et Changement climatique Canada, plus de 200 millions d'oiseaux sauvages sont tués chaque année par des chats domestiques au Canada. **Pensons-y !**

PORTES OUVERTES



Vous êtes invité à une séance de consultation et d'information entourant le développement d'un complexe de biométhanisation à Saint-Damase.

31 MARS 2025

18h00 à 19h Accueil et visite des kiosques

19h à 20h Présentation du projet suivi d'une période de questions et réponses

**Salle communautaire
113 rue Saint-Étienne, Saint-Damase**

Inscriptions requises pour faciliter votre accueil au
biomethanesd.com



CRÉATEUR D'AMITIÉS DEPUIS 1983

Parrainage civique t'invite à faire
fleurer ton printemps avec une
amitié qui sort de l'ordinaire!
Mets en oeuvre ton empathie et deviens
l'ami.e bénévole d'une personne vivant
avec des différences de capacités.

**Le Parrainage civique, c'est aussi ça,
prendre soin de soi!**

**Simplement 3 heures par mois,
investies dans le bonheur et l'inclusion!**

Informe-toi au
450 774-8758,





Aller loin, avec vous



Assemblée générale annuelle : l'occasion de participer et de voter!

**Prenez connaissance des résultats
et des réalisations de votre caisse.**



Le 15 avril 2025



19 h 30



**En ligne au
[desjardins.com/
caisse-region-saint-hyacinthe](https://desjardins.com/caisse-region-saint-hyacinthe)**

C'est un rendez-vous !



**Votez en ligne
jusqu'au 19 avril 2025**

Votez* sur le partage des excédents annuels (ristournes) et l'élection des membres du conseil d'administration, si applicable, **dès la fin de la diffusion de la rencontre**, en visitant :

- Le site Web de la caisse
- desjardins.com
- AccèsD

Si vous ne pouvez pas voter en ligne, une **borne de votation** sera mise à votre disposition à la caisse.

12025-031

* Certaines conditions s'appliquent. Pour en savoir plus sur le fonctionnement de la ristourne, consultez le desjardins.com/ristourne.



Desjardins
**Caisse de la Région
de Saint-Hyacinthe**

Étude de Me Christine Richer
notaires
inc.

VOTRE ÉTUDE DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGION,
CESSIONNAIRE DES GREFFES DE
ME PIERRE-PAUL CHAGNON, ME BERNARD CHAGNON,
ME BENOIT RIVET, ME NATHALIE CARRIER
ET ME CATHERINE PARADIS

Me Christine Richer
Me Audrey Vadnais

Pour que tout se passe bien, faites confiance
à l'expertise juridique de notre cabinet.

- Droit agricole
- Succession et testament
- Mandat de protection
- Refinancement
- Achat d'une propriété
- Procédures non-contentieuses
- Et bien plus !



450 536-0812
WWW.NOTAIRERICHER.COM

MONT-SAINT-HILAIRE
385, boul. Sir Wilfrid-Laurier
RICHELIEU
1040, 1^{ère} Rue

**LES CARROSSERIES
BENOIT LECLERC**

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 

**Carrossier
ProColor**
Service expert à toute épreuve



Parlez-en à nos clients! ▶
Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées



CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM • 450 446-1339 • INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES

Jodoin & Lalime

La Maison Jodoin,
une entreprise professionnelle
de chez vous !

www.maisonjodoin.ca



Marieville
450 460.2430

Saint-Damase
450 797.3889

Sainte-Madeleine
450 795.3395

Rita FLEURISTE
SAINT-HYACINTHE

460, avenue de l'Hôtel-Dieu, Saint-Hyacinthe, QC J2S 5J5
450 774-6152 • 1 800 337-6152
info@ritafleuriste.net • www.ritafleuriste.net

De la conception à la livraison !

impressions
KLM



T 450.795.3219 • C info@impressionsklm.com
125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
www.impressionsklm.com

...TOUT...
SOUS LE MÊME TOIT : MENUISERIE • PLOMBERIE • DÉCORATION

MENUISERIE
RL Lachance inc.

Armoires de cuisine
Vanity • Plomberie • Céramique

211-A, St-Joseph, St-Damase (Qc) J0H 1J0
Tél. : 450 797-2181 • Fax : 450 797-3948
info@menuisierierl.ca

Régis et Louise-Andrée
propriétaires



Licence RBQ : 8005-8951-48

Valérie Lachance
Décoratrice

Services et conseils à domicile

Tél. : 450 797-8989

Fax : 450 797-3948

211-A, St-Joseph
St-Damase, (Qc) J0H 1J0



Résidence certifiée
pour personnes
semi-autonomes

ALZHEIMER, si un de vos proches en souffre, il y a un endroit pour lui.

Une invitation au bonheur de vivre

Pour une plus grande sécurité nous avons aménagé
une unité de vie sécurisée pour personnes atteintes
de déficiences cognitives et alzheimer.

*Invitant
& relaxant*

Jardin floral avec fontaine.

- Immeuble maintenant giclé
- Programme d'activité & cuisine d'été pour les familles
- Immeuble **SÉCURISÉ** et **CLIMATISÉ**
- Terrasse chauffée
- Agriculture urbaine
- Poulailier de ville

EMBAUCHE
d'une infirmière
auxilière

780, rang du Bas-Corbin
Saint-Damase

(À seulement 15 minutes de l'hôpital)

450 797-3648



Disponible
gratuitement

REZ-DE-CHAUSSÉE FRAÎCHEMENT RÉNOVÉ !



NOURRITURE MAISON CUISINÉE SUR PLACE ET SERVIE À VOLONTÉ

Pour les informations complètes : www.manoirst-damase.com